

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE236

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Barusseau, Mme Rossi, Mme Battistel,  
Mme Allemand, M. Echaniz, M. Benbrahim, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Delaporte,  
Mme Pantel, Mme Got, M. Roussel, M. Garot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### ARTICLE PREMIER

À la troisième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« peuvent concerner »

les mots :

« concernent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à faire en sorte que les projets d'avenir agricole concernent une ou plusieurs régions et ne soient pas optionnels.